

Règlement concernant l'écharpe des maires, conseillers administratifs et adjoints des communes (REchM)

B 6 05.06

Tableau historique

du 26 mai 1976

(Entrée en vigueur : 12 juin 1976)

Le CONSEIL D'ETAT de la République et canton de Genève
arrête :

Art. 1

¹ Dans l'exercice de leurs fonctions, les maires, conseillers administratifs et adjoints des communes autres que celle de la Ville de Genève, portent en bandoulière, sur l'habit ou sur la robe, une écharpe de soie jaune et rouge, dont les extrémités sont ornées d'une frange de soie composée de sept éléments figurant les couleurs de la commune.

² L'écharpe est portée de l'épaule droite à la hanche gauche. ⁽¹⁾

Art. 2

Les couleurs distinctes des communes sont fixées par la liste annexée.

Art. 3

L'arrêté du Conseil d'Etat sur le costume des maires des communes, du 14 mai 1816, est abrogé.

ANNEXE

Liste et ordre des couleurs distinctives communales

¹ La frange des écharpes est composée de sept éléments, dont les trois derniers reproduisent symétriquement les trois premiers : 1 = 7; 2 = 6; 3 = 5.

² Les couleurs indiquées ci-dessous sont celles des éléments 1 à 4. Le blanc (argent) est représenté par la lettre A; le bleu par la lettre B; le noir par la lettre N; le jaune (or) par la lettre O; le rouge par la lettre R; le vert par la lettre V.

³ Les couleurs distinctives des communes sont les suivantes :

Aire-la-Ville	BABO	Hermance	OROB
Anières	NORA	Jussy	ORON
Avully	BOBO	Laconnex	RONO
Avusy	ORAO	Lancy	VORO
Bardonnex	RARA	Meinier	OBAV
Bellevue	ONOR	Meyrin	VORA
Bernex	NOVR	Onex	ARAV
Carouge	AVAR	Perly-Certoux	BORO
Cartigny	NONA	Plan-les-Ouates	OBOR
Céligny	ABAR	Pregny	OBOB
Chancy	ABBA	Presinge	ROVA
Chêne-Bougeries	AVAV	Puplinge	OBAB
Chêne-Bourg	RARV	Russin	NANA
Choulex	RORO	Grand-Saconnex	ANAR
Collex-Bossy	RARO	Satigny	RORA
Collonge-Bellerive	OROV	Soral	RROB
Cologny	ABAN	Thônex	ABOB
Confignon	ONON	Troinex	ABAB
Corsier	RONA	Vandoeuvres	RVRO
Dardagny	BOBA	Vernier	VARO
Genthod	OROR	Versoix	BABA
Gy	BBOB	Veyrier	OVOV

RSG	Intitulé	Date d'adoption	Entrée en vigueur
B 6 05.06	R concernant l'écharpe des maires, conseillers administratifs et adjoints des communes	26.05.1976	12.06.1976
<i>Modification :</i>			
1. <i>n.t.</i> : 1		14.06.1993	17.06.1993